



**Communiqué de presse
Strasbourg, 24 mai 2017**



Vidange décennale du barrage-réservoir de Champagney : une expertise en profondeur

Depuis le mois de mars, la direction territoriale de Strasbourg de Voies navigables de France (VNF) a débuté l'abaissement du plan d'eau du barrage-réservoir de Champagney devant conduire à la vidange complète de la retenue aux alentours d'octobre 2017. Délicate, mais nécessaire, la vidange est réalisée tous les 10 ans afin de permettre une inspection complète du barrage, et notamment de tous ses organes de sécurité habituellement noyés. Au-delà de l'inspection, la vidange permet de réaliser des travaux impossibles à faire en présence d'eau. L'opération s'achèvera au premier trimestre 2018 avec le début du remplissage de la retenue.

Un ouvrage important pour la gestion des voies d'eau et le tourisme local

Le barrage-réservoir de Champagney dit « bassin de Champagney » est un barrage mais c'est aussi un lac devenu une importante base de sports nautiques et un lieu de rendez-vous fréquenté par les pêcheurs. Construit au XIX^e siècle, il s'étend sur 107 hectares. C'est un ouvrage essentiel dans l'alimentation en eau du canal du Rhône au Rhin qui va de Mulhouse (68) à Saint-Jean de Losne (21). Il permet notamment de réalimenter en eau ce canal quand il franchit la trouée de Belfort. Pour atteindre le canal du Rhône au Rhin, l'eau du bassin de Champagney rejoint d'abord le canal de la Haute-Saône à Frahier-et-Chatebier, puis la rigole de Belfort à partir de Bavilliers jusqu'à Montreux-Château.

Le barrage de Champagney est classé de type A au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques, c'est-à-dire au plus haut niveau prévu par la réglementation compte-tenu de sa hauteur importante (35 m), de sa nature (barrage qui tient par son propre poids) et du volume stocké (13 millions de m³).

La réglementation applicable à ces barrages prévoit que l'exploitant du barrage, c'est-à-dire VNF, organise tous les 10 ans une inspection de tous les organes qui constituent l'ouvrage, y compris les parties habituellement immergées. Une vidange complète est donc nécessaire pour ausculter tout le barrage (vannes d'alimentation du canal, vannes de vidanges, parement amont...) et garantir la sécurité de l'ouvrage.

Une inspection longue et délicate

L'opération de vidange est longue et délicate. Toutefois pour assurer le bon déroulement de l'opération, l'abaissement du niveau d'eau sera lent et régulier pour ne pas fragiliser l'ouvrage et pour respecter les capacités de transit du réseau en aval du barrage.

Côté piscicole, VNF Strasbourg procédera à « une pêche de sauvegarde » avant que le barrage ne s'assèche complètement. D'août à octobre 2017, ce sont ainsi quelque 6 tonnes de poissons qui seront pêchés dans la retenue. Après la vidange, un rempoissonnement sera mené. Ces opérations seront conduites en concertation étroite avec l'association de pêche locale et les services de l'État.

Travaux d'entretien

Cette vidange sera l'occasion de réaliser, d'octobre à décembre 2017, plusieurs travaux qui ne pourraient être engagés hors vidange. Ils visent principalement à améliorer la sécurité du barrage : une sécurisation de l'évacuateur de crue contre les embâcles, une protection des joints du parement amont et des fissures du barrage, la pose d'une vanne de sécurité supplémentaire sur la prise d'eau inférieure, la mise en place d'un dispositif permettant l'inspection de la bonde de vidange (située au plus bas de la retenue) sans avoir à vidanger la totalité du barrage.

Cette dernière opération permettra d'éviter une vidange complète lors de la prochaine inspection prévue en 2027. Ceci facilitera la conservation du poisson dans la retenue, et limitera les impacts sur la qualité de l'eau du ruisseau à l'aval du barrage.

L'opération de vidange est soumise à autorisation au titre de la loi sur l'eau et a fait à ce titre l'objet d'une enquête publique. L'inspection complète du barrage réalisée pour le compte de VNF sera menée par un maître d'œuvre agréé pour les grands barrages et contrôlée par les services de contrôle de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et de la Préfecture de la Haute-Saône.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE France - www.vnf.fr

Les 4 700 personnels de Voies navigables de France agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Établissement public administratif, VNF intervient principalement sur :

Les infrastructures/ouvrages : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6 700 kms de canaux, fleuves et rivières canalisées, plus de 3 000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).

Le transport de marchandises : il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.

Le tourisme/patrimoine fluvial : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.

Le développement durable / eau : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

VNF STRASBOURG - www.vnf-strasbourg.fr

La Direction territoriale de VNF Strasbourg est l'une des sept directions de Voies Navigables de France. Elle gère un réseau d'environ 480 km dont 190 km de réseau à grand gabarit desservant cinq pays : la France, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. Implantée dans les Régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, elle s'étend sur cinq départements : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Territoire de Belfort, Haute-Saône.

Contact presse

Voies navigables de France
Direction territoriale Strasbourg
Responsable communication
Laure Mauny
T. 03 67 07 92 48
P. 06 78 37 69 24
laure.mauny@vnf.fr